

COMMUNE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2021

Convocation affichée et envoyée : le 16 février 2021

L'an **deux mil vingt et un, le vingt-trois février** à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale André Leray sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, ARNAL Bruno, SIRET Philippe, RAVET Raymond, LAVOLLEE Christophe, GENU Thierry, LEMUR Karine, HAMON Marc.

Absents excusés : Mesdames COUVERT Magali et BOISSAY Véronique, Monsieur LEPRIZE Christophe.

Secrétaire de séance : Madame LEMUR Karine.

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2021.

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 12 janvier dernier à se prononcer sur la rédaction du compte rendu de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 12 janvier 2021 :

- **VALIDENT** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2021.

Compte rendu des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

- Décision du 16-02-2021 : signature du devis de la société SIGNATURE pour l'achat de la signalisation DECI d'un montant de 290.47€ TTC

S'agissant d'une information, ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote.

004-23.02.2021 **Présentation du rapport annuel 2019 du SMICTOM d'Ille et Rance**

Vu la présentation faite par M. le Maire du rapport annuel 2019 du SMICTOM d'Ille et Rance.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 du SMICTOM d'Ille et Rance.

005-23.02.2021 Charte de confidentialité élus – Règlement Général sur la protection des Données (RGPD)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec Mme Laura LE BRIS, représentante du CDG35 en présence de M. Philippe SIRET, référent commune RGPD et Sandrine GAULTIER, secrétaire de mairie.

M. le Maire procède à la lecture d'un extrait du document d'information transmis par le CDG35 qui rappelle les responsabilités des élus en matière d'usage et de protection des données personnelles ainsi qu'à la lecture de la charte de confidentialité élus - RGPD

M. le Maire demande s'il y a des questions.

La réponse étant négative, M. le Maire propose que chaque conseiller signe ladite charte et dépose son exemplaire en mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :

- **SIGNER** la charte de confidentialité élus – Règlement Général sur la protection des Données (RGPD).

006-23.02.2021 Approbation devis busage – route du Château

M. le Maire présente deux devis au Conseil Municipal :

- Société COUBOULIC TP, devis présenté d'un montant de 9 576,90 € TTC ;
- Société GUILLOIS S.A.R.L., devis présenté d'un montant de 9 606,00 € TTC.

M. le Maire rappelle le contexte de cette demande de devis évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier dernier, à savoir que l'évacuation des eaux pluviales sur la rue descendant au château a mis en évidence, lors des fortes pluies pendant la période de Noël, que le busage n'était plus opérationnel. Après un diagnostic fait par l'hydrocureuse et l'affaissement du trottoir, le renouvellement du busage est nécessaire.

M. le Maire, au regard du montant élevé de ces deux devis, propose d'effectuer des demandes complémentaires de devis. Il s'en suit un échange sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :

- **REPORTER** sa décision sur l'acceptation d'un devis busage – route du Château ;
- **AUTORISER** M. le Maire à effectuer des demandes complémentaires de devis ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

007-23.02.2021 Attributions de subventions aux associations

M. le Maire donne la parole à M. Philippe SIRET, 2^{ème} adjoint chargé du lien social et de la communication.

M. Philippe SIRET rappelle qu'une commission Action Sociale a eu lieu le 8 février dernier et en expose le compte rendu.

Les critères d'attribution sont rappelés et un état des lieux des aides attribuées aux associations, aux écoles et aux habitants de la commune sur les années 2019 et 2020 est présenté.

M. Philippe SIRET rappelle que la participation aux frais de scolarité est obligatoire, la commune de Lanrigan n'ayant pas d'école sur son territoire.

Il présente l'attribution de subventions aux associations 2021 telle que validée par la commission Action Sociale.

Associations	Subventions	Observations
Combourg Basket	15€	Si demande
Téléthon	15€	Si demande
Rêve de clown	15€	Si demande
FNATH	15€	
Les restos du cœur	15€	Si documents comptables fournis
Le comité des fêtes de Lanrigan	150€ (avec supplément de 15€ par personne de + de 60 ans présente au banquet des aînés)	
Les Z'AMUZOUS de Lanrigan	150€	
Association Chasse La Lanriganaise	150€	
Culture 4	80€	
OSBR	1€ par habitant soit 152€	

M. Philippe SIRET informe le Conseil Municipal de l'avis favorable de la commission Action Sociale sur la mise en place de paniers garnis offerts par la commune aux habitants de Lanrigan de + de 70 ans si le banquet des aînés ne pouvait avoir lieu en 2021 en raison des restrictions sanitaires, selon les modalités financières suivantes :

- 25€ TTC par personne de + de 70 ans ;
- 45€ TTC par couple de + de 70 ans.

M. Christophe LAVOLLÉE relève l'âge retenu de 70 ans pour le panier alors qu'il est de 60 ans pour le banquet.

Mme Karine LEMUR répond que cela permet d'offrir un panier de la valeur ci-dessus mentionnée.

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas d'inscription, que toutes les personnes de + de 70 ans bénéficieront des paniers garnis sous réserve que le banquet des aînés n'est pas lieu.

M. Philippe SIRET ajoute qu'il s'agit d'une action offerte par la municipalité qui se doit de respecter le principe d'équité.

M. le maire indique le montant des subventions attribué à l'association culture 4 en 2020 par les communes de Trémeheuc, Lourmais et Saint Léger des Prés.

M. Christophe LAVOLLÉE demande la signification de « si demande » pour certaines associations.

M. Philippe SIRET répond qu'il s'agit des associations qui ont eu une subvention l'an passé mais qui pour l'instant non pas réitérées leur demande pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :

- **ACCORDER** les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
- **VALIDER** la mise en place de paniers garnis aux habitants de la commune de + de 70 ans, sous réserve que le banquet des aînés n'est pas lieu, selon les modalités financières suivantes :
 - 25€ TTC par personne de + de 70 ans ;
 - 45€ TTC par couple de + de 70 ans.
- **INSCRIRE** au budget les crédits suffisants à la mise en œuvre de la présente décision ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

008-23.02.2021

Attributions aides aux voyages scolaires des élèves de Lanrigan

M. le Maire donne la parole à M. Philippe SIRET, 2^{ème} adjoint chargé du lien social et de la communication. L'état des lieux des années précédentes ayant été présenté dans le point précédent, M. Philippe SIRET expose l'avis de la commission Action Sociale sur ce point :

- **Aide au voyage scolaire des élèves de Lanrigan**

Maintien de l'aide actuelle : 15% du prix du voyage (plafonné à 50€ par élève).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :

- **ACCORDER** l'aide au voyage scolaire des élèves de Lanrigan telle que présentée ci-dessus ;
- **INSCRIRE** au budget les crédits suffisants à la mise en œuvre de la présente décision ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

009-23.02.2021

Attributions aides repas cantine

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune accorde depuis la rentrée de septembre 2018, une aide de 30 centimes d'euros par ticket par enfant fréquentant les cantines des écoles maternelles et élémentaires des communes de Combourg, de Dingé et de l'école Saint Famille de Dingé sur présentation de justificatifs.

Au regard de la différence des prix de repas pratiqués dans ces communes et dans un souci d'équité, la commission Action Sociale s'est réunie le 8 février 2021 afin d'étudier un nouveau mode de calcul de cette aide.

M. le Maire présente la proposition de calcul d'aide au ticket cantine émise par la commission Action Sociale.

Base de calcul :

Prix du repas payé par la famille - prix du repas le plus bas pratiqué par les communes de Dingé ou de Combourg ou de l'école Saint Famille de Dingé.

Montant de l'aide accordée par la commune : 60% ou 50% de la base de calcul

A l'appui de cette présentation, pour exemple, les tableaux ci-après ont été élaborés par la commission Action Sociale :

Tarifs repas cantine 2020-2021 pour les communes de Dingé et Combourg			
Dingé		Combourg	
Ecole Publique Enfants de la commune	3,67€	Ecole Publique Enfants de la commune	3,60€
Ecole Publique Enfants hors commune	4,08€	Ecole Publique Enfants hors commune	4,30€
Ecole Privée Sainte Famille	3,80€		

Ancien calcul		Propositions			
Prix du repas	Aide accordée	Prix du repas	Aide à 50%	ou	Aide à 60%
3.80 €	0.30€	3.80€	0.10€	ou	0.12€
4.08€	0.30€	4.08€	0.24€	ou	0.29€
4.30 €	0.30€	4.30€	0.35€	ou	0.42€

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce nouveau mode de calcul d'aide au ticket cantine ainsi que sur le pourcentage accordé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **ACCORDER** une aide par ticket cantine par enfant fréquentant les cantines des écoles maternelles et élémentaires des communes de Combourg, de Dingé et de l'école Saint Famille de Dingé sur présentation de justificatifs selon le mode de calcul suivant :

Base de calcul :

Prix du repas payé par la famille - prix du repas le plus bas pratiqué par les communes de Dingé ou de Combourg ou de l'école Saint Famille de Dingé

Montant de l'aide accordée par la commune : **60% de la base de calcul ;**

- **INSCRIRE** au budget les crédits suffisants à la mise en œuvre de la présente décision ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

010-23.02.2021 Aide financière à l'école Sainte Famille de Dingé

M. le Maire procède à la lecture du courrier en date du 19 janvier 2021 de l'école Saint Famille de Dingé concernant la demande d'aide financière pour un poste d'aide périscolaire créé en 2019 pour un élève de Lanrigan selon les modalités financières suivantes :

Coût total employeur	3 187,24 €
Caisse d'entraide UDOGEC	2 549,78 €
Reste à charge	637,46 €

Il précise que les bulletins salaires ainsi que la décision l'UDOGEC d'octroyer une aide à hauteur de 2 549,78 € ont été fournis par l'école Saint Famille de Dingé.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'une décision de principe de soutien a été prise lors du précédent mandat le 11 septembre 2019 et en fait lecture :

« Un enfant de la commune, est en attente d'une place en IME depuis plusieurs années. Pour cette rentrée scolaire, il a de nouveau intégré l'école Sainte Famille de Dingé, avec un accompagnement nécessaire dû à son handicap. Toutefois, cet accompagnement est prévu uniquement sur le temps scolaire. La MDPH a notifié au rectorat qu'un accompagnement sur le temps périscolaire était également nécessaire.

La création d'un poste d'aide périscolaire de 16h/mois est nécessaire. Ce poste sera pris en charge financièrement par les partenaires sociaux et la commune de Lanrigan est sollicitée pour contribuer à cette charge financière.

M. le Maire demande que le Conseil Municipal se prononce pour qu'un soutien de principe soit acté quant à la prise en charge future d'une partie des dépenses inhérentes à ce contrat et que la commune soit favorable à contribuer à la mise en place d'une solution.

Le Conseil Municipal est favorable à ce que la commune accorde un soutien à l'accompagnement de cet enfant sur le temps du repas. Toutefois les modalités d'application seront étudiées et définies lors d'un prochain conseil municipal. »

Il précise que la commission Action Sociale a donné un avis favorable à cette demande pour la totalité du reste à charge, soit 637,46 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **ACCORDER** une aide financière à l'école Sainte Famille de Dingé dans le cadre de l'accompagnement d'un élève de Lanrigan pour le montant du reste à charge, soit 637,46 € ;

- **INSCRIRE** au budget les crédits suffisants à la mise en œuvre de la présente décision ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

M. le Maire rappelle qu'il a été acté lors de la séance du 12 janvier dernier, la démission de Mme Véronique BOISSAY de la commission Bulletin Municipal et il demande s'il y a des candidats.

M. Raymond RAVET est candidat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **VALIDER** la candidature de M. Raymond RAVET dans la commission Bulletin Municipal.

Comptes rendus des délégués siégeant aux commissions de la CCBR, aux syndicats intercommunaux...

- **Commission Bulletin Municipal, M. Philippe SIRET**

M. Philippe SIRET indique qu'une réunion est à prévoir en amont du prochain bulletin afin d'échanger sur l'évolution qu'il souhaite être donnée tant sur le fond que la forme du journal.

M. Christophe LAVOLLÉE demande si cet échange aura lieu avant chaque bulletin ou s'il s'agit d'établir un cahier des charges.

M. Philippe SIRET répond qu'il n'y aura qu'une seule réunion en ce sens et invite les membres de la commission à acter une date.

Date retenue pour la réunion d'échange : le jeudi 11 mars 2021 à 19h30 ;

Date retenue pour la conception du prochain bulletin : le samedi 10 avril 2021 à 10h.

- **Commission Action Sociale, M. Philippe SIRET**

M. Philippe SIRET indique qu'un groupe de travail a été mis en place à la Communauté de Commune Bretagne Romantique concernant l'analyse des besoins sociaux des communes. La 1^{ère} réunion a lieu le 23 mars prochain à 18h30, il souhaite savoir qui pourrait s'y rendre.

Mme Karine LEMUR se propose mais émet une réserve suivant son planning professionnel.

- **COFIL PLUI du 16 -02-2021, M. le Maire**

M. le Maire effectue un compte rendu de cette réunion.

Informations diverses

- **Relais bibliothèque, M. le Maire**

Réunion le 2 mars prochain.

- **Pose clôture « Vivier » et panneaux d'interprétation, M. le Maire**

M. le Maire souhaite programmer une date pour effectuer ces travaux et demande des volontaires.

Date retenue : le samedi 27 mars 2021 à 8h30

- **Chemin des Roulliers, M. le Maire**

M. le Maire souhaite programmer une date pour effectuer l'étalement des gravats sur ce site et demande des volontaires.

Date retenues : lundi 8 mars 2021 à 14h

- **Journée Citoyenne, M. le Maire**

M. le Maire souhaite programmer la date de la journée citoyenne, sous réserve des conditions sanitaires.

Date retenue : 24 avril 2021

Mme Karine LEMUR se charge de choisir et d'acheter des jardinières.

- **Elections Régionale et Départementale, M. le Maire**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ces élections auront lieu les 13 et 20 juin 2021 en double scrutin.

Il invite les membres à lui faire part de leurs disponibilités lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Projet Foncier, M. le Maire**

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur l'Etablissement Public Foncier de Bretagne qui peut prendre en charge l'acquisition de terrains, la commune effectuant le remboursement au bout de 7 ans et indique qu'il est en attente d'un échange téléphonique avec leur service.

- **Projet Eolien, M. le Maire**

M. le Maire revient sur la réunion qui a eu lieu le 3 février dernier en présence du Vice-Président de la CCBR, M. Jean-Christophe BÉNIS, de la Responsable du service Environnement Mobilité Energie de la CCBR, Mme Mélanie CHESNAIS et M. Antoine THERAIN de la SEM Energ'lv.

En seconde partie, le réseau TARANIS a intégré la réunion et s'est présenté. Des documents en ce sens, ont été envoyés avec la convocation.

Une réunion est programmée le 9 mars prochain avec les propriétaires et exploitants afin de leur présenter la promesse de bail et les loyers.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h15